



**Délibération n°681**  
**Commission pour les marchés en procédure adaptée**

**Réunion du Comité Syndical du 13 octobre 2020**

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de Conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents ou représentés : 39**  
**Nombre de votant : 43**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20201013-681-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

Convoqué le 2 octobre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 13 octobre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

**98<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Madame Catherine FROMAGE  
Monsieur Dominique GUELON  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Monsieur André MAGNOUX  
Monsieur Dominique MARQUIE  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Denis ROUGEYRON  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Monsieur Vincent SOULIGNAC  
Monsieur Pierrick BELLAT  
Monsieur Jean PICHON  
Madame Myriam BLANZAT

Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Madame Christine MANDON  
Monsieur Christian MELIS  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Pascal PIGOT  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur GILLES VESCOVI  
Monsieur Grégory VILLAFRANCA  
Monsieur Pierre CHASSAING  
Madame Marie-Françoise CHOFFRUT

### Avaient donné pouvoir :

Madame Blandine Galliot	À	Monsieur Éric GRENET
Monsieur Marc REGNOUX	À	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur François REPOLT	À	Madame Christine MANDON
Monsieur Jacques LARDANS	À	Monsieur Dominique ADENOT

### Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES	Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT	Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON	Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE	Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT	Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Nathalie DOS SANTOS	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE	Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Monsieur Pierre PECOUL
Madame Mina PERRIN	Monsieur Gilles PETEL
Madame Anne-Marie PICARD	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Bruno VALADIER	Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

## **98<sup>e</sup> Séance**

### **Commission pour les marchés en procédure adaptée**

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

Considérant que la commission d'appel d'offres intervient dans les procédures de passation formalisées, c'est-à-dire les procédures relevant des marchés dont la valeur estimée hors taxe est supérieure ou égale aux seuils européens, et qu'elle est en revanche incompétente pour les marchés passés selon la procédure adaptée, en dessous des seuils communautaires.

Considérant que pour les marchés passés selon la procédure adaptée il est possible de déterminer des règles d'attribution interne prévoyant l'intervention d'une commission ad hoc dans la procédure de passation. Cette commission peut être appelée à siéger pour rendre des avis sur le choix des titulaires ou les avenants se rapportant à ces marchés.

Considérant qu'il n'existe pas de règles quant à la composition et aux modalités de fonctionnement de cette commission qui peuvent être librement déterminées.

Considérant qu'il convient de permettre la continuité dans les procédures de marchés.

Considérant qu'en fonction des marchés traités, pourront également participer à la commission marchés en procédure adaptée, le vice-président et les services en charge du domaine.

Le conseil syndical décide de désigner les membres de la commission pour les marchés en procédure adaptée les mêmes membres que ceux constituant la CAO soit :

- M. ADENOT Dominique ou son représentant (Président)

Titulaires

- Jérôme Auslender
- Gérard Chansard
- Jean Pierre Buche
- Dominique Guélon
- Christine Mandon

Suppléants

- Marcel Aledo
- Jean Michel Charlat
- Christine Le Chevallier
- Laurent Thévenot
- Gilles Vescovi

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 14 octobre 2020

Dominique ADENOT,  
Président.



